



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Ile de France « Vers une cantine zéro plastique ».

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	8

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le vingt-cinq mars, s'est réuni le dix avril deux mille vingt-cinq sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Etaient présents :

Madame Mélissa VARCHOSAZ , Monsieur Yvon LEVECQ, représentant le Conseil Municipal

Monsieur Pierre CHASSAT, Madame Julie EBMEYER, Madame Mélanie ROLLAND, Monsieur Frédéric DUPONT, administrateurs

Madame Anne SARLOTTE, Directrice d'école primaire, Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école primaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Étaient Représentés : Madame Martine ROUCHON par Madame Mélanie ROLLAND
Madame Marie COMBELLE par Monsieur Yvon LEVECQ

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20250410-10-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF ECOLOGIQUE

« Vers une Cantine Zéro Plastique ! »

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles réuni en séance le 10 avril 2025,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1111-10 et L.2334-42,

VU le budget de la région Île-de-France pour 2025

CONSIDÉRANT que les enfants de moins de 3 ans sont particulièrement sensibles aux substances nocives présentes dans certains matériaux, et que l'utilisation de vaisselle en inox contribue à leur protection en réduisant l'exposition aux perturbateurs endocriniens,

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une démarche écologique visant à réduire la production de déchets plastiques, tout en améliorant la durabilité et la qualité des équipements utilisés au sein des établissements multi-accueil,

CONSIDÉRANT que le coût estimé du remplacement de la vaisselle plastique en vaisselle inox (plateaux et gobelets) des établissements Petite enfance est de 10 973 € HT, une subvention de 8 000 € peut être sollicitée, sous réserve du respect du plafond autorisé de 80 % de financement,

CONSIDÉRANT que ce projet est d'intérêt général et local,

CONSIDÉRANT que le Conseil Régional d'Île-de-France attribue des subventions d'investissement au titre du dispositif « Budget participatif écologique » pour ces opérations,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er}: D'autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à solliciter cette subvention d'investissement d'un montant de 8 000 € au titre projet « Vers une Cantine Zéro Plastique ! » auprès du Conseil Régional,

ARTICLE 2: De s'engager sur une participation minimale du montant total du projet selon les dispositions légales en vigueur,

ARTICLE 3: D'imputer les recettes correspondantes au budget de la Caisse des Ecoles,

ARTICLE 4: D'autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte relatif à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,



Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire
déléguée à la Vie scolaire et des écoles
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles

Accusé de réception en préfecture
092-26920070-20250410-10-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025